



Aides aux jeunes sortis du système scolaire

Aides aux jeunes dans le cadre des études et de la formation

Aides aux demandeurs d'emploi

Aides aux salariés

Aides aux personnes en situation de handicap

Aides tout public

Se déplacer autrement

Guide des actions et solutions à la mobilité

Sur le Vermandois, le Saint-Quentinois
et environs

Edition décembre 2025

PLAN LOCAL
L'INSERTION
L'EMPLOI
du Pays du Vermandois





Préambule

C'est avec un immense plaisir et une grande satisfaction que nous lançons au titre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du Pays du Vermandois, le guide des aides et des solutions en matière de Mobilité en direction de nos habitants.

Le travail conséquent qui a été réalisé par l'équipe propose une palette de plus de 50 fiches correspondant à des aides à la mobilité. Certaines sont tournées vers le tout public, d'autres vont être plus spécifiques et vont s'adresser à un public jeune scolaire ou non, à un public demandeur d'emploi ou bénéficiaire du RSA, pour d'autres il s'agira de public en situation de handicap ou encore de seniors... Les réponses sont plurielles mais très variées.

Et si la mobilité peut être un frein en milieu rural, les solutions proposées dans ce guide peuvent répondre à beaucoup d'entre vous et notamment aux objectifs de mobilité inclusive, priorité de l'Etat, des Départements, des Conseils Régionaux et de l'Europe.

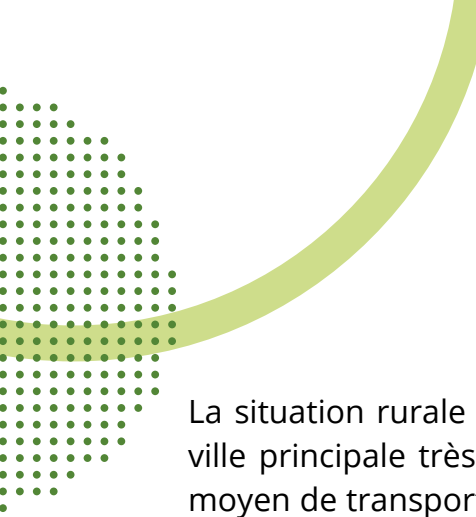
Nous avons la chance d'avoir une plateforme Mobilité sur le Vermandois, portée par l'association AVES, depuis presque 20 ans qui propose CONSEIL, ACCOMPAGNEMENT, AIDES MATERIELLES ET FINANCIERES pour les publics en recherche d'emploi ou de formation ; grâce à ce guide, chacun peut trouver les moyens de sa mobilité : qu'elle soit individuelle, collective, partagée.



Yann ROJO

Président du PLIE du Pays du Vermandois

Vice-président de la Communauté de Communes du Pays du Vermandois en charge de la Formation et de l'Insertion



La situation rurale du Pays du Vermandois et sa réalité géographique avec une ville principale très excentrée au bout du territoire, de petites communes sans moyen de transport si ce n'est les bus scolaires nous ont, dès la mise en place de l'accompagnement des publics vers l'emploi, orienté vers la recherche de solutions sur les freins périphériques qui peuvent entraver l'accès à la formation et à l'emploi.

Comme le soulignent différentes études, les espaces de faible densité cumulent des contraintes qui réduisent leur attractivité du fait d'une population vieillissante, de faiblesses de l'offre commerciale et de service de proximité, une plus grande précarité des ménages, et la présence réduite de services publics... De plus, en matière de mobilité, l'offre de transport proposée est souvent insuffisante et ressentie comme inadaptée, car les dessertes et les fréquences des services réguliers de transport public de personnes ne répondent que partiellement aux besoins de la population. En l'absence d'une offre alternative adaptée, la voiture individuelle reste incontournable.

La mobilité s'est révélée le premier sujet sur lequel nous nous sommes penchés car, sans moyens matériels ou physiques, il est particulièrement difficile aux publics d'entrevoir un projet professionnel. C'est contre vents et marées que nous avons pu au cours de ces quasi 20 années, maintenir cet outil indispensable à nos accompagnements et ce grâce au Fonds Social Européen apporté par notre partenariat avec le PLIE du Pays du Vermandois, qui a été et est encore un formidable levier pour l'accès à la mobilité des publics.

Avec l'accompagnement à la mobilité, parce que celle-ci n'est pas qu'une question de transport, mais également la proposition de moyens intermédiaires et adaptés tels que les vélos à assistance électrique, les scooters, mais aussi des véhicules électriques, notre plateforme mobilité est un outil d'intervention locale et un maillon essentiel pour l'accès à l'emploi.

Ce guide doit permettre à chaque cible d'identifier les solutions de mobilité adaptées à son statut, en particulier les plus vulnérables, les jeunes, les seniors ou encore les habitants désireux de se déplacer d'une manière plus durable, au regard des enjeux écologiques et économiques de la mobilité.



Marie-Hélène JEANJEAN
Présidente de l'AVES



Sommaire

01 Aides aux Jeunes

- 5** Fonds d'aides aux jeunes (FAJ)
- 6** Contrat d'engagement jeune (CEJ)
- 7** Service Civique
- 8** Aider à la mobilité et à l'emploi des jeunes : Financement à 90 % du permis de conduire
- 9** CAP'Jeunes

Aides aux Jeunes dans le cadre des études et de la formation

- 10** Mon abo étudiant TER Hauts de France
- 11** Carte génération HDF-APPRENTIS (Aides THR)
- 12** Transport des collégiens et lycéens
- 13** Génération + mobilité (GMOB)
- 14** FSAP (Fonds de Solidarité des Apprentis)
- 15** Mobili-jeune®
- 16** Bourse au permis

03 Aides aux demandeurs d'emploi

- 17** PassEmploi TER Hauts-de-France
- 18** En route pour l'emploi (Parc automobile pour 1€ par jour)
- 19** Aides à la mobilité (France Travail)
- 20** Aides à la mobilité (PLIE du Pays Vermandois)
- 21** Aide Aisne Starter
- 22** Location de moyens de transport - AVES
- 23** Location de moyens de transport - MULTICITE
- 24** La plateforme mobilité du Vermandois - AVES
- 25** La plateforme mobilité Wimov
- 26** Mobilize Groupe RENAULT : Location de voiture
- 27** Auto-école sociale (Cambrésis)
- 28** Auto-école sociale (Trajectoire)
- 29** Coup de pouce TER Hauts-De-France
- Mobiville

04

Aides aux salariés

30

Frais de transport domicile-travail

05

Aides aux personnes en situation de handicap

31

Aide aux déplacements en compensation du handicap

32

Andigo (Agglo Saint-Quentin)

06

Aides tout public

33

Les Autos du cœur

34

Ma carte TER Hauts-De-France

35

TER Patrimoine

36

Mon compte Formation, financement du permis de conduire (CPF)

37

Mobilitad

39

Aide au transport CCAS Bohain

40

Location de vélo Pastel à Saint-Quentin

41

Locations de vélo à longue durée Décathlon

42

Réseau arc en Ciel (Cambrésis)

43

Réseau Pastel (Saint-Quentin)

44

Réseau Pastel Déclic Agglo et Déclic Pro

45

L'ÉTER : à 1€ le trajet

07

Se déplacer autrement

46

Aide au transport en Train: Testez le train

47

La compagnie TRANSDEV

48

Le Co-Voiturage

49

La location de véhicules

50

Le Taxi

51

Le Taxi (suite)

Aides aux Jeunes

FAJ
(Fonds d'aide aux jeunes)

MOBILITE

Pour qui ?

Etre âgé de 18 à 25 ans souffrant de difficultés financières importantes du fait d'un manque de ressources, mais ne pouvant percevoir d'aides comme le RSA ou l'AAH.

Être de nationalité française ou, le cas échéant, résider sur le territoire français en détenant un titre de séjour en cours de validité.

Souffrir de difficultés d'insertion sociale

Ne disposer que de faibles ressources, voire être sans revenu.

Comment en bénéficier ?

Prendre rendez-vous avec un conseiller de la Mission Locale

Quelle aide ?

Acheter des produits de première nécessité
Faciliter l'accès au Foyer de Jeunes Travailleurs en réglant la caution et le premier mois de loyer
Régler les loyers impayés ou l'assurance habitation

Aide au transport:

Le transport doit être réalisé dans le cadre d'une formation, d'une recherche d'emploi ou d'un travail.

Dans ce cas-là, l'aide financière du FAJ peut couvrir :

- Les frais de déplacement
- Les frais de réparation du véhicule
- L'assurance
- Le permis de conduire (uniquement les leçons de conduite)
- Les frais de location

Aides aux Jeunes



CEJ Contrat d'engagement jeune



Pour qui ?

Jeunes de 16 à 25 ans révolus (ou 29 ans révolus lorsqu'ils disposent d'une reconnaissance de travailleur handicapé), qui ne sont pas étudiants, qui ne suivent pas une formation et présentent des difficultés d'accès à l'emploi durable. En vigueur à compter du 1er mars 2022, le Contrat d'Engagement Jeune propose à ces jeunes un accompagnement individuel.

Comment en bénéficier ?

Pour en bénéficier, rendez-vous auprès de votre conseiller Pôle Emploi ou conseiller Mission Locale ou [cliquez ici](#).

Quelle aide ?

Un parcours entièrement personnalisé qui peut durer de 6 à 12 mois pour les jeunes en fonction de leur profil, avec l'objectif de les aider à définir leur projet professionnel et à trouver un emploi.

Quand un jeune signe son contrat, il bénéficie :

- d'un accompagnement par un conseiller dédié qui le suit tout au long de son parcours et jusqu'à ce qu'il accède à un emploi durable,
- d'un programme intensif de 15 à 20 heures par semaine composé de différents types d'activités.
- d'une allocation pouvant aller jusqu'à 528 euros par mois en fonction de ses ressources et sous condition de respecter ses engagements.

Cette allocation peut participer à l'accès à l'autonomie à travers le permis de conduire, le BSR, l'achat d'un véhicule.

Aides aux Jeunes

Service Civique

Quelle aide ?

Le service civique est un engagement volontaire sur une mission d'intérêt général, d'une durée de 6 à 12 mois, de 8 mois en moyenne, à raison d'au moins 24 heures hebdomadaires. Il peut être mis en place dans les neuf domaines suivants, reconnus prioritaires pour la Nation : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence

L'objectif du service civique est de mobiliser les jeunes sur les défis sociaux et environnementaux, de leur proposer un cadre d'engagement dans lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance en eux, en compétences, en s'impliquant sur un projet collectif, au service de la population et en relation directe avec elle. Il doit leur permettre de conforter leur apprentissage de la citoyenneté par l'action, de prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel.

L'indemnité nette perçue par les volontaires est de 504,98 €. S'ajoute la prestation de subsistance, d'équipement, de logement et de transport, versée en tout ou partie en nature ou en espèce par l'organisme d'accueil est de 114,85 € soit 619,83 €.

Grâce au service civique, le jeune peut être aidé pour l'accès à l'autonomie (Permis de conduire, au BSR, à l'achat d'un véhicule).

Pour qui ?

Ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, jusqu'à 30 ans en situation de handicap.

Comment ?

En s'inscrivant sur le site service-civique.gouv.fr et en postulant au service civique souhaité.

Où me renseigner ?

service-civique.gouv.fr



**SERVICE
CIVIQUE**

Une mission pour chacun
au service de tous

Aides aux Jeunes

Aide au permis Région HDF

Pour qui ?

Ouvert aux jeunes entre 16 et 25 ans
et sans limite d'âge pour les
familles monoparentale

Comment ?

En s'inscrivant sur le site

<https://aides.hautsdefrance.fr/sub/tiers/aides/details?sige=PERM4>



Quelle conditions ?

- Résider en Hauts-de-France
- Ne pas être titulaire du permis de conduire au moment du dépôt
- Avoir obtenu préalablement le code de conduite valide de moins de 6 mois
- Être dans une catégorie suivante au moment du dépôt :
- Demandeurs d'emploi inscrits à France Travail en catégorie 1, 2 ou 3 depuis au moins 6 mois et de manière continue
- Stagiaires de la formation professionnelle inscrits à France Travail justifiant d'une période d'inscription minimum de 6 mois en continu
- Jeunes inscrits en Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) depuis au moins 6 mois avec une Mission Locale ou France travail pour construire un projet professionnel
- Jeunes inscrits en Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA) depuis au moins 6 mois avec une Mission Locale pour construire un projet professionnel
- Apprentis
- Lycéens inscrits en Terminale Bac Pro
- Lycéens inscrits en dernière année de CAP
- Élèves inscrits en École de production
- Avoir besoin du permis de conduire dans le cadre de la recherche ou du maintien d'un emploi ou d'une formation
- Être inscrit dans une auto-école agréée par une préfecture de Département.

Conditions de revenu :

- Pour un jeune rattaché au foyer fiscal des parents : Si un revenu familial : Revenu fiscal de référence ne dépassant pas 34 231 € équivalent à 2 fois le SMIC. Si deux revenus familiaux : Revenu fiscal de référence ne dépassant pas 51 346 € équivalent à 3 fois le SMIC.
- Pour un jeune ou une personne fiscalement autonome : Revenu fiscal de référence ne dépassant pas 17 115 € équivalent à 1 fois le SMIC.
- Pour un jeune ou une personne fiscalement autonome et en couple avec avis d'imposition commun : Revenu fiscal de référence ne dépassant pas 34 231 € équivalent à 2 fois le SMIC.



Aides aux Jeunes

CAP JEUNES

Pour qui ?

- Les jeunes âgés entre 16 et 21 ans
- Avoir un projet personnel nécessitant cette dépense
- Etre domicilié ou être hébergé chez ses parents domiciliés dans l'Aisne
- Réaliser sa mission dans une commune, un CCAS, un CIAS ou un EPCI de l'Aisne

Comment ?

1/ Le Jeune se rapproche de la collectivité de son choix pour proposer ses services. Si une mission est retenue, le Jeune et la collectivité d'accueil complètent un certain nombre de documents qu'il doit envoyer au Conseil départemental au minimum 1 mois à l'avance avant la date du démarrage de sa mission.

2/ Dès que la mission est terminée, le Jeune et la collectivité d'accueil complètent et signent l'attestation de fin de mission puis le Jeune l'envoie au Conseil départemental.

A réception, le Département procède au versement de l'aide.



Quelle aide ?

Le CONTRAT AISNE PARTENAIRE pour les Jeunes consiste en un engagement d'un jeune de 16 à 21 ans auprès d'une commune, d'une communauté de communes, d'une communauté d'agglomération, d'un centre communal d'action sociale ou d'un centre intercommunal d'action sociale. En échange d'un nombre d'heures d'action citoyenne au sein d'une collectivité, le jeune reçoit une indemnité forfaitaire, dans le but d'effectuer une dépense « utile » pour son projet personnel, du type permis de conduire, ordinateur, accès à la culture ou au sport

Les missions peuvent être les suivantes :

- Travaux paysagers,
- Travaux de peinture,
- Des travaux d'embellissement de la commune,
- L'entretien de locaux et des espaces publics,
- Du rangement, de l'archivage,
- Du lien social,
- De l'action sociale,
- Toute autre activité d'intérêt général...

Où me renseigner ?

Direction de l'éducation, du sport et de la jeunesse au Conseil départemental :
capjeunes@aisne.fr ou 03.23.24.87.37 ou 03.23.24.87.42

Aides aux jeunes

Dans le cadre des études et de la formation

Mon abo étudiant TER Hauts de France

Pour qui ?

Les étudiants pouvant en bénéficier sont les étudiants dans le cadre de leurs études ou stage et les apprentis.

Quelles conditions ?

Résider dans la région Hauts-de-France, étudier, faire un stage ou un apprentissage de plus de 4 semaines dans les régions Hauts-de-France ou Île de France ou les départements des Ardennes, de l'Aube, l'Eure, la Haute-Marne, la Marne et la Seine-Maritime. Être titulaire d'une bourse d'études sur critères sociaux délivrée par le CROUS, un ministère ou la Région Hauts-de-France.

Plus d'informations

- sncf-connect.com
- En gare

Quelle aide ?

Proposer des tarifs réduits voire une totale gratuité sur les trajets en TER entre lieu de résidence et le lieu d'études ou stage ou apprentissage.

Pour les étudiants boursiers:

- La gratuité des trajets,
- La possibilité de voyager en illimité :ou vers Paris et certains départements des régions Grand-Est et Haute-Normandie.

Pour les étudiants non boursiers:

- 88 % de réduction en moyenne par rapport au tarif normal.
- La possibilité de voyager en illimité sur deux trajets effectués en Hauts-de-France ou vers Paris et certains départements des régions Grand-Est et Haute-Normandie.





Aides aux jeunes

Dans le cadre des études
et de la formation

Carte génération HDF-APPRENTIS (Aides THR)

Pour qui ?

Les apprentis inscrits dans un centre de formation pour apprentis ou un organisme de formation habilité à dispenser des formations par apprentissage sur le territoire des Hauts de France.

Les apprentis inscrits dans un CFA ou un organisme de formation hors région Hauts-de-France, habilité à dispenser des formations par apprentissage (si l'offre de formation n'existe pas régionalement et employés par une entreprise du territoire des Hauts-de-France, sous réserve que le bénéficiaire ne perçoive pas d'aide d'une autre Région).

Où me renseigner ?

- Tel. : 0800 026 080 (N° Vert)
- [Cliquez ici](#)

Quelle aide ?

Le montant de l'aide au transport est compris entre 0 à 200 euros en fonction de la distance parcourue. Le montant de l'aide pourra être révisé annuellement.

Objectif: Alléger le coût important que représentent les frais de transport supportés par l'apprenti.

Quelles conditions ?

Le versement de l'aide sera effectué en une fois, après validation du CFA de l'effectivité du maintien en formation et par virement sur le compte du bénéficiaire via son compte Génération #HDF. L'aide peut être versée tout au long de l'année. Cette aide est cumulable avec les autres aides régionales et les aides de droit commun.



Région
Hauts-de-France



Aides aux Jeunes

Dans le cadre des études et de la formation

Transport des collégiens et lycéens

Pour qui ?

Pour l'Aisne depuis septembre 2020, les transports scolaires organisés par la Région Hauts-de-France sont gratuits pour préparer l'avenir de nos enfants et préserver le pouvoir d'achat des familles.

Les conditions pour bénéficier de cette gratuité sont communes aux 5 départements de la Région Hauts-de-France. Les modalités peuvent toutefois être différentes afin de tenir compte des particularités de chacun de nos territoires.

Quelle aide ?

L'inscription aux transports scolaires est obligatoire.

Si l'élève a bénéficié d'une prise en charge régionale de ses transports scolaires pour l'année 2023/2024 et que sa situation ne change pas (adresse, établissement scolaire ou régime) à la rentrée de septembre 2024, vous n'avez rien à faire. Sa prise en charge 2024/2025 sera renouvelée automatiquement et disponible sur internet et/ou envoyée par voie postale à votre domicile.

Dans tous les autres cas, une demande doit être faite en priorité par internet : <https://aisne.transportscolaire.hautsdefrance.fr/usager/index.php/>



Région
Hauts-de-France

Où me renseigner ?

Tél : 03.74.27.00.50

<https://transports.hautsdefrance.fr/transport-scolaire/aisne/>



Aides aux Jeunes

Dans le cadre des études et de la formation

Génération + mobilité (GMOB)

Pour qui ?

Les lycées d'enseignement général, technologique et professionnel publics et privés de l'éducation nationale et de l'enseignement agricole et maritime, les maisons familiales et rurales, les établissements régionaux d'enseignement adaptés, l'école régionale des déficients visuels, les BTS de lycées, les centres de formation d'apprentis en formation, de niveaux 3, 4 et BTS, les écoles et centres de formation du secteur sanitaire et social pour les publics de niveaux 3 et 4 .

Où me renseigner ?

Béatrice LACOUDRE - Chargée de mission
beatrice.lacoudre@hautsdefrance.fr
Tel. : 03.74.27.39.12
[Cliquez ici](#)

Mise en place ?

Le dispositif "Génération+ Mobilité" a pour objectif de soutenir des projets pédagogiques de mobilité collective et accompagnée de groupes, classes d'élèves ou apprentis, au niveau européen ou international.

Ces projets doivent permettre une montée en compétences des jeunes par des échanges de pratiques, des visites pédagogiques (entreprises, établissements professionnels, institutions), la participation à des chantiers de jeunes bénévoles, etc.

Les stages d'études ou mobilités d'apprentissage individuels en entreprise à l'étranger sont éligibles à la condition qu'ils puissent démontrer l'existence d'un projet collectif tel que précité.

Dans le cadre d'un projet impliquant une réciprocité, les frais d'accueil des jeunes apprenants étrangers et leurs accompagnateurs sont éligibles.



Région
Hauts-de-France



Aides aux Jeunes

Dans le cadre des études et de la formation

FSAP (Fonds de Solidarité des Apprentis)

Mise en place ?

Pour qui ?

Apprentis en difficulté financière inscrits dans un centre de formation pour apprentis ou un organisme de formation habilité à dispenser des formations par apprentissage sur le territoire des Hauts-de-France et ayant déjà sollicité les aides THR (transports/hébergement/restauration).

Barème de l'aide versée par la région

Pour se loger	600 €
Pour se soigner	300 €
Pour se nourrir	500 €
Pour se déplacer	800 €
Pour s'équiper	600 €

Cette aide a pour vocation à répondre aux besoins exceptionnels d'apprentis en difficulté financière relevant des champs suivants : logement, santé, alimentation, déplacement, équipement professionnel.

L'objectif est d'éviter toute rupture de contrat et d'abandon de la formation par apprentissage du jeune.

Cette demande intervient à l'initiative de l'apprenti après mobilisation des aides THR de la carte génération# HDF. Ce soutien intervient donc en complément des aides THR.

Cette aide ponctuelle et exceptionnelle est variable en fonction des besoins exprimés et de la situation personnelle dans laquelle se trouve l'apprenti. Le montant versé correspondra aux frais réels engagés par l'apprenti dans la limite des montants maximum indiqués ci-après.

Où me renseigner ?

<https://aides.hautsdefrance.fr/sub//tiers/authentication/>



Aides aux Jeunes

Dans le cadre des études et de la formation

Mobili-Jeune®

Pour qui ?

- Jeunes de moins de 30 ans en alternance dans une entreprise du secteur privé non agricole
- Percevoir un salaire brut mensuel ne dépassant pas 80 % du SMIC en vigueur lors de la validation du dépôt du dossier

Pour quoi ?

- un changement de résidence principale pour vous rapprocher de votre emploi qui se situe au minimum à 70 kms
- un second logement pour vous rapprocher de votre emploi

Comment ?

En vous connectant sur la plateforme dédiée et en vérifiant l'éligibilité et en déposant un dossier

Quelle aide ?

- L'aide mobili-jeune® prend en charge une partie de votre loyer jusqu'à 100 € par mois déduction faite de l'aide au logement.
- Elle peut être versé pendant une année de formation professionnelle, dans la limite de 11 mois soit 1100 €.
- Votre logement peut être situé dans le parc privé intermédiaire ou social
- Il fait l'objet de la signature d'un bail, d'une convention d'occupation en foyer ou résidence sociale ou d'un avenant à un bail de colocation

Où me renseigner ?

ActionLogement 



Aides aux Jeunes

Bourse au permis

Pour qui ?

- Résider à Saint-Quentin
- Etre âgé de 17 à 25 ans

Où me renseigner ?

- Pôle Jeunesse de Saint-Quentin
- 03.23.06.90.40
- pole.jeunesse@saint-quentin.fr

Quelle aide ?

- En échange de 70 h de contribution citoyenne, la ville de Saint-Quentin octroie une aide financière jusqu'à 500 € pour permettre aux jeunes de financer leur permis de conduire

Aides aux Jeunes

Aide au permis de la CAC2

Pour qui ?

- Etre âgé de 17 à 25 ans
- Pas de condition de ressources ni de statuts
- être domicilié dans l'une des quarante-six communes membres de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis depuis au moins un an
- avoir réussi l'épreuve théorique (code) du permis de conduire B
- être inscrit pour la première fois à l'examen pratique du permis de conduire B
- être inscrit dans l'une des auto-écoles du territoire de la Communauté d'Agglomération agréé par la Préfecture de Département

Quelle aide ?

Aide financière de 300 €

Où me renseigner ?

Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis
Rue Victor Watremez - RD 643 - ZA le bout des dix-neuf
59157 BEAUVOIS-EN-CAMBRÉSIS
Contact uniquement par courriel : transport@caudresis-catesis.fr



Aides aux demandeurs d'Emploi

PassEmploi TER Hauts-de-France

Pour qui ?

Pour bénéficier du PassEmploi TER, vous devez :

- Résider dans les Hauts-de-France
- Être inscrit au Pôle Emploi de votre secteur, à la Mission Locale ou à la PAIO (Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation)
- Vous rendre à un entretien d'embauche

Quelles conditions ?

Au plus tard 3 jours avant votre entretien, rendez-vous dans votre agence Pôle Emploi, votre Mission Locale ou votre PAIO en présentant une convocation à un entretien d'embauche pour effectuer votre demande de billet Pass'Emploi TER.

Un accusé de réception imprimé et tamponné de votre demande remise par le conseiller.

Réception dans les 72 h d'un titre de transport imprimable par mail

Où me renseigner ?



PassEmploi
TER
HAUTS-DE-FRANCE

Aides aux demandeurs d'Emploi

En route pour l'emploi



Région
Hauts-de-France

Pour qui ?

Les CDI (si supérieur à 20h/semaine),
Les CDD et contrats d'intérim, de plus d'un mois (si supérieur à 20h/semaine),
Les titulaires d'un contrat par alternance (apprentissage ou professionnalisation) en période d'essai ou avec un véhicule en panne et devant se rendre sur leur lieu de leur entreprise,
Les étudiants ou les stagiaires de la formation professionnelle devant se rendre sur leur lieu de stage en entreprise. Les contrats ou conventions de stage doivent être d'un mois minimum (consécutif).
Les personnes ayant besoin d'un véhicule pour se rendre sur leur lieu de travail si elles viennent d'obtenir leur permis de conduire mais ne peuvent pas en acquérir un,
Les personnes ayant besoin d'un véhicule pour se rendre sur leur lieu de travail le temps de faire réparer le leur,
Les personnes ayant besoin d'un second véhicule pour se rendre sur leur lieu de travail si leur foyer n'en dispose que d'un seul,
Les personnes ayant besoin d'un véhicule pour se rendre sur leur lieu de travail car le leur est immobilisé en raison d'un contrôle technique négatif.

Quelle aide ?

La Région met à disposition des bénéficiaires des véhicules pour 1 euro par jour travaillé. L'assurance du véhicule est également prise en charge par la Région. Le carburant est à la charge du bénéficiaire ainsi que les dépenses de péage et de parking, de même que le paiement des éventuelles contraventions.

Où me renseigner ?

-Tél 0800 026 080 (Numéro Vert)
-[Cliquez ici](#)

Quelle conditions ?

Le prêt sera accordé sous réserve de la réception de l'ensemble des pièces justificatives demandées dans les 7 jours précédant le début du contrat ou du stage en entreprise.



Aides aux demandeurs d'Emploi

Aides à la mobilité (France Travail)

Quelle aide ?

Pour qui ?

Concrètement, tout demandeur d'emploi inscrit à France Travail a la possibilité de solliciter d'une aide à la mobilité dans le cadre d'une formation, d'une recherche ou d'une reprise d'emploi.

Où me renseigner ?

Renseignements auprès de votre Conseiller France Travail ou [cliquez ici](#)

Ces aides financières, soumises à certaines conditions, permettent de prendre en charge vos dépenses de déplacements, de repas, d'hébergement et, dans certains cas, elles peuvent également couvrir vos frais de garde d'enfants.

L'aide à la mobilité se traduit par trois dispositifs visant à faciliter la mobilité géographique :

- l'aide à la recherche d'emploi (présentation à un entretien, à un concours ou à une prestation de recherche d'emploi intensive),
- l'aide à la reprise d'emploi (un mois maximum)
- l'aide aux frais associés à la formation (pendant toute la durée de la formation).
- l'objectif étant d'apporter une aide financière à ceux pour qui, se déplacer, constitue un frein à l'emploi.

Aides aux demandeurs d'Emploi

Aides à la mobilité (PLIE du Pays du Vermandois)



Pour qui ?

Etre engagé dans un parcours d'accompagnement avec un référent de parcours PLIE du Pays du Vermandois.
Avoir sollicité tous les autres dispositifs existants.

Comment ?

Dans le cadre d'un rendez-vous avec votre référent de parcours PLIE, vous exposez la difficulté que vous rencontrez dans le cadre de votre mobilité.

Le référent de parcours PLIE peut vous proposer un diagnostic de mobilité et une aide individuelle qui sera présentée lors de la commission de suivi qui a lieu tous les derniers jeudis du mois.

Quel montant ?

Il peut s'agir d'une aide :

- au carburant
- à la réparation
- au déplacement
- au BSR
- au financement du permis de conduire
- d'une aide à la location

Le calcul du montant se fait individuellement

Où me renseigner ?

Contact : Plie du Pays du Vermandois
6 Rue Marcelin Berthelot
02110 Bohain
Tel : 03.23.07.26.67

PLAN LOCAL
L'INSERTION
L'EMPLOI
du Pays du Vermandois



Aides aux demandeurs d'Emploi

Aide Aisne Starter

Pour qui ?

- Etre bénéficiaire du RSA
- Jeune sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance

Quelle aide

Aisne Starter est un dispositif destiné à financer tout ou partie des dépenses liées à la reprise d'une activité, rémunérée ou non, ou à une entrée en formation. Il permet de participer à la prise en charge des frais de mobilité, de garde d'enfants, d'achat de petit matériel professionnel, ou de frais annexe

Comment ?

Dans le cadre d'un rendez-vous avec un référent de l'UTAS, vous exposez la difficulté que vous rencontrez dans le cadre de votre mobilité.

Votre référent effectuera une demande d'aide Aisne STARTER.

Quel montant ?

- Aide à la mobilité : frais de déplacement (transports en commun, frais kilométriques...) dans la limite de 150 €
- Aide à la garde d'enfant - jusqu'à 12 ans
- Aide à la réparation du véhicule dans la limite de 600 €
- Aide à l'achat d'équipement
- Frais de repas dans la limite de 5,20 €/jour
- Frais de déplacement dans le cadre d'un entretien d'embauche

Où me renseigner ?

UTAS
Boulevard Camille Guérin
02100 SAINT-QUENTIN
Tel : 03.23.50.37.37



Aides aux demandeurs d'Emploi

Location de moyens de transport

Pour qui ?

Salarié AVES, Participant du PLIE, stagiaire Devenir et personnes sans solution de transport habitant le Pays du Vermandois.

Comment ?

Présentation d'une carte d'identité , un justificatif de domicile et un permis de conduire pour les véhicules électriques et d'un BSR , un permis AM, une attestation de responsabilité civile ainsi qu'un justificatif certifiant le motif de location (contrat, convention de stage....).
Rédaction d'un contrat de location et réalisation d'un contrôle du moyen de locomotion mis à disposition.

Quelle aide ?

Véhicule	Prix de location	Cautio n
Vélo AE	1€/jour	50€
Scooter	2€/jour	30€
Véhicule électrique	2,20€/100km	100€
Véhicule sans permis	4 €	1000 €

Où me renseigner ?

Association Aves
Tél : 03 23 07 26 67

Email

ecuisinier@aves-vermandois.fr
ou p.mobilite@aves-vermandois.fr



Aides aux demandeurs d'Emploi

Location de moyens de transport

Pour qui ?

Etre demandeur d'emploi

Pour quels motifs?

- Une reprise d'emploi
- Un entretien de recrutement
- Une recherche d'emploi
- Un stage en entreprise
- Une formation

Comment ?

Présentation d'une carte d'identité , un justificatif de domicile et une attestation d'assurance Responsabilité Civile

Quelle aide ?

Véhicule	Prix de location
Trottinette / vélo électrique	3 € / jour
	10 € / semaine

Où me renseigner ?

Association Multicité
2 rue Paul Codos
02100 SAINT-QUENTIN
03.23.06.24.70





Aides aux demandeurs d'Emploi

La Plateforme Mobilité

Du Pays du Vermandois
(Spécifique au département de l'Aisne)

Pour qui ?

Bénéficiaires du RSA ou les jeunes sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) du territoire du Vermandois ou de l'Agglo Saint-Quentinois.

Comment ?

Par une prescription faite par un conseiller dans différentes structures comme : le PLIE de Saint Quentin, le PLIE du Pays du Vermandois, Pôle Emploi, Aisne Action Emploi, le CCAS, Cap Intérim, UTAS.... A l'aide d'une fiche de prescription qui doit être validée par l'UTAS.

Quelle aide ?

Un diagnostic est mis en place avec la chargée de coordination plateforme mobilité et un plan d'action est défini. La personne prescrite intègre alors un accompagnement avec un parcours personnalisé avec un suivi régulier. Des aides pourront alors être sollicitées comme un financement du permis de conduire ou une aide à la mobilité.

Où me renseigner ?

Association Aves
Tél : 03 23 07 26 67

Email

ecuisinier@aves-vermandois.fr
ou p.mobilite@aves-vermandois.fr





Aides aux demandeurs d'Emploi

La Plateforme Mobilité WIMOOV du Cambrésis

Quelle aide ?

En fonction de votre situation :

Solutions financières : montage de dossier micro-crédit social - gestion du budget mobilité - accompagnement du projet achat de véhicule, etc....

Solutions matérielles : locations de véhicules avec tarifs préférentiels (voitures, vélo, scooter), covoiturage, orientation pour réparation de voiture via un devis

Pour qui ?

Toute personne demandeur d'emploi rencontrant des difficultés de mobilité

Comment ?

Types d'actions :

- Diagnostic personnalisé des besoins en lien avec le projet individuel
- Sensibilisation / Information (droits, présentation des outils et aides à mobiliser, appui administratif)
- Mobilisation / Remobilisation du public
- Accompagnement à la mobilité (accompagnement à la prise de transport en commun (bus-train), aux démarches professionnelles et administratives)
- Mutualisation des actions en place sur le territoire en matière de mobilité

Où me renseigner ?

En premier lieu avec votre conseiller(ère) - référent(e) qui est le seul (la seule) à pouvoir vous orienter sur la plateforme.

La plateforme WIMOOV de Caudry

Tel : 03.27.75.51.44

cambresis@wimoov.org

<https://wimoov.org/accompagner/>



La Plateforme Mobilité SOLIMOB

Pour qui ?

L'accompagnement et le conseil en mobilité

Service à destination des publics dit en réinsertion au sens large : accès en formation, retour ou maintien à l'emploi ou pour se rendre à un entretien d'embauche. Diagnostic mobilité et suivi durant 6 mois

La location de voiture à tarifs solidaire

Au titulaire d'un contrat de travail, de stage, de formation ou une convocation à un entretien avec un suivi obligatoire à la mobilité

Sensibilisation à la mobilité durable (ateliers)

Pour tous sans exception, vous êtes les bienvenues

Quelle aide ?

Le covoiturage

Que vous soyez une petite, moyenne ou grande entreprise. Vous êtes notre allié essentiel pour faire évoluer la pratique du covoiturage. Solimob vous accompagne dans la création et l'animation de votre communauté de covoiturage. Ensemble, nous dynamiserons votre recrutement et renforcerons votre politique RSE grâce à des ateliers et stands de sensibilisations.

Pour plus d'informations : covoiturage@solimob.fr

Les ateliers

Parlons mobilité : Explorer les services novateurs de la plateforme Solimob

La fresque de la mobilité (payant) : Découvrir les chiffres de la mobilité en France et les moyens de réduire son empreinte carbone

Roulez malin : Découvrir les bénéfices du covoiturage et s'inscrire sur une plateforme

Connaître son territoire : Déchiffrer un plan de route et utiliser les transports publics

Programme en selle : Pédaler en toute sécurité et veiller au bon état de son vélo

Comment ?

Prescription obligatoire par votre référent social
ou professionnel

Uniquement après contact

Où me renseigner ?

Maison de la mobilité

Sur place : 9 place Maurice Schumann (place de la gare) - 59400 CAMBRAI

Tél : 06.81.06.59.29

Mail : contact@solimob.fr

Site : solimob.fr



Aides aux demandeurs d'Emploi

Location de voiture Mobilize Groupe RENAULT

Pour qui ?

Il faut pour participer à ce programme solidaire remplir plusieurs conditions :

- être inscrit à Pôle emploi,
- être intérimaire,
- être salarié(e) en CDD ou en CDI,
- être un ressortissant agricole, être micro-entrepreneur,
- être en formation.

Quelle aide ?

La location est un service proposé pour venir en aide à des personnes ne pouvant plus utiliser leur véhicule ayant besoin d'un véhicule différent du leur sur une certaine période. Ici Mobilize est un dispositif conçu par Renault pour permettre aux personnes qui ne peuvent pas assumer financièrement l'usage d'une voiture, mais qui en ont besoin pour rechercher, trouver ou conserver un emploi, et rester mobile.

Mobilize
BEYOND AUTOMOTIVE

Où me renseigner ?

Une nouvelle marque pour la Mobilité de
Demain - Mobilize
<https://www.mobilize.com>

Aides aux demandeurs d'Emploi

Auto-école sociale du Cambrésis

Comment ?

L'Auto-Ecole Sociale du Cambrésis fonctionne comme une Auto-école classique, mais possède quelques spécificités supplémentaires. Il s'agit d'un outil au service du développement social local soumis à agrément préfectoral et destiné à permettre aux personnes qui, pour des raisons budgétaires, sociales, cognitives... ne peuvent recourir à l'auto-école commerciale traditionnelle pour accéder au permis de conduire.

Pour qui ?

Potentiellement tous les publics, mais prioritairement les personnes qui n'ont pas accès aux auto-écoles classiques pour des raisons sociales ou cognitives et s'inscrivent dans une démarche d'insertion professionnelle.
(Les tarifs sont alignés sur les tarifs les plus bas constatés sur le Cambrésis).

Où me renseigner ?



Auto-école Sociale du Cambrésis

7 rue Lain 59241 MASNIERES

Tel : 09 60 07 00 20

Courriel : action.autoecolesc@hotmail.fr

http://www.association-action.org/index.php?page=auto_ecole

Ou auprès de la Mission Locale, Cap Emploi, P.L.I.E, Pôle Emploi...

Aides aux demandeurs d'Emploi

Auto-école sociale Trajectoire

Pour qui ?

Trajectoire est un outil d'insertion professionnelle à destination des publics jeunes et adultes, inscrits et suivis dans le champ de l'insertion socio-professionnelle.

L'association contribue à lever des freins à la mobilité en proposant une formation au permis B adaptée à des publics en difficulté.

Les candidats, orientés sur prescription des partenaires de l'insertion professionnelle du territoire, intègrent le dispositif au cours de sessions de formations qui durent au total cinq semaines.

Egalement pour les bénéficiaires du RSA de l'arrondissement de Saint-Quentin ainsi que les publics du PLIE de Saint-Quentin et du PLIE du Pays du Vermandois.

Comment ?

Formation théorique :

Semaine 1 : Mise en oeuvre de l'apprentissage du code de la route

Semaines 3 à 6 : Révision et entraînement aux tests

Semaine 7 Passage du code de la route

A l'obtention du code de la route début de la formation pratique (nombre d'heures en fonction de la personne).

Le montant restant à la charge du bénéficiaire se fait en fonction de la prise en charge des financeurs publics.

Où me renseigner ?

03 27 66 20 12

17 RUE DU COMMERCE,

59600 MAUBEUGE

Trajectoire - Maubeuge > Qui
va m'aider (quivamaider.com)



Aides aux demandeurs d'Emploi

Aide au permis de conduire CAC



Pour qui ?

- Résider sur le territoire de la CAC depuis plus d'un an
- Etre âgé de 17 à 45 ans
- Etre dans une situation suivante :
- Etre demandeur d'emploi inscrit à France Travail
- Etre accompagné par la Mission Locale, le PLIE ou les services du département
- Stagiaire en formation professionnelle
- Apprenti
- Lycéen en dernière année de cursus
- Etudiant
- Avoir un revenu fiscal inférieur à 32 472 € pour une personne fiscale autonome ou inférieur à 48 708 € pour les personnes mariées ou pacsées

Quelle aide ?

Aide au permis de conduire en faveur des demandeurs d'emploi, des apprentis, des stagiaires de la formation professionnelle de 17 à 45 ans, des étudiants et lycéens en dernière année de cursus

Où me renseigner ?

03 27 66 20 12
17 RUE DU COMMERCE,
59600 MAUBEUGE
Trajectoire - Maubeuge > Qui
va m'aider (quivamaider.com)

Quel montant?

Pour les 17 - 30 ans : Aide pour le permis de conduire dans la limite de 400 €

Les intéressés devront fournir le justificatif de prise en charge par les autres structures avec l'obligation d'aller chercher tous les cofinancements possibles.

L'aide sera versée sur présentation d'une pièce justificatif d'obtention du permis de conduire. Les intéressés auront 3 mois suivant l'obtention du permis de conduire pour déposer une demande conforme et complète

Pour les 30 - 45 ans : Aide pour le permis de conduire dans la limite de 900 €

L'aide sera versée aux intéressés en 3 fois comme suit : Inscription : 300 € - Obtention du code : 300 €

Convocation à l'épreuve de conduite : 300 €

L'aide sera versée aux intéressés sur présentation des pièces justificatives afférentes à chaque jalon de l'échéancier.

En complément, il est proposé d'augmenter le plafond aux personnes habitant un QPV (Quartier Politique de la Ville) à hauteur de 1 000 €



Aides aux demandeurs d'Emploi

Coup de pouce TER Hauts-de-France

Pour qui ?

L'offre Coup de Pouce est réservée aux personnes résidant dans les Hauts-de-France se trouvant dans l'une des situations suivantes :

- Primo demandeurs d'emploi de moins de 25 ans
- Demandeurs d'emploi indemnisés en dessous du SMIC
- Demandeurs d'emploi non imposables ayant épuisé leurs droits
- Stagiaires de la formation professionnelle rémunérés en dessous du SMIC
- Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active
- Bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé
- Volontaires Civils de Cohésion Sociale

Où me renseigner ?

- Au guichet de votre gare
- [cliquez ici](#)

Quelle aide ?

Pendant 6 mois bénéficiez de 75% de réduction, sur tous vos trajets en TER dans les Hauts-de-France, vers Paris (hors Transilien) ou sur la ligne Abancourt-Le Tréport.

Quelles conditions ?

La demande s'effectue en ligne. Après vérification de votre dossier, le droit à l'offre Coup de Pouce sera sur votre carte Pass Pass. Si vous n'en possédez pas, elle vous sera gratuitement envoyée à domicile.

BILLET
*Coup de
pouce*
TER
HAUTS-DE-FRANCE

Aides aux demandeurs d'Emploi

Mobiville

Pour qui ?

Mobiville permet aux chômeurs de détecter les opportunités d'embauche en fonction des secteurs professionnels et selon les territoires.

Quelle aide ?

Mobiville vous donne une visibilité sur le marché de l'emploi, de l'immobilier et le cadre de vie afin de choisir une ville qui correspond à votre profil. Le service vous propose en priorité les villes avec peu de candidats sur le territoire, afin d'optimiser votre recherche d'emploi et permet de découvrir des conseils et des aides financières, administratives ou humaines que vous pouvez mobiliser dans votre projet.

Comment ?

Le système Mobiville fonctionne par étapes :

- Etape 1:

Vous avez choisi une ville et vous cherchez un emploi

En cas de déplacement pour un entretien d'embauche, vous pouvez bénéficier d'aides financières, si vous êtes demandeur d'emploi :

- Prise en charge du billet de train
- Remboursement des frais pour un logement

- Etape 2 :

Vous êtes embauché(e) et vous recherchez un logement. Pour accéder à un logement, il faut impérativement une promesse d'embauche.

Découvrez des aides pour avoir un dossier de location en béton ou pour accéder à un logement temporaire.

Je cherche un logement

Vous souhaitez être accompagné dans votre recherche de logement ? C'est possible en contactant un conseiller Logement dédié à votre projet.

- Etape 3 :

Vous allez bientôt déménager !

Déménager peut vous coûter moins cher !

C'est le cas avec l'aide "Mon job mon logement" qui vous permet d'avoir 1000 euros

La plupart de ces aides sont cumulables entre elles, donc n'hésitez pas à en profiter !

Au final, votre déménagement vous coûtera moins cher que ce que vous auriez pu imaginer !

- Etape 4:

Ça y est ! Vous avez déménagé !

Bravo !!!

Pensez à faire votre changement d'adresse postale ici pour déclarer vos nouvelles coordonnées auprès de plusieurs services administratifs.

Si vous êtes demandeur d'emploi, n'oubliez pas de vous désinscrire de Pôle Emploi après votre période d'essai.

Où me renseigner ?

<https://mobiville.pole-emploi.fr/>



La Clef du Permis

EN ROUTE VERS L'EMPLOI

Aides aux demandeurs d'Emploi

La clé du permis En route vers l'emploi

Pour qui ?

- Avoir 18 ans
- Etre en démarche d'insertion professionnelle
- Avoir sa carte nationale d'identité à jour
- Avoir réalisé sa journée de Défense et de Citoyenneté (JDC)
- Avoir son ASSR 2 (Attestation Scolaire de Sécurité Routière niveau 2, pour les personnes de moins de 21 ans)

Comment ?

- Formation de code intensive
- Récupération ou création du numéro NEPH
- Inscription à l'examen du code de la route
- Suivi post examen de code
- Accompagnement intensif de la conduite
- Inscription à l'examen de conduite
- Accompagnement à l'examen de conduite
- Suivi post examen de conduite

Où me renseigner ?

Tél : 06.51.29.67.50

lacledupermis@outlook.fr

<https://lacledupermis.com/>

Aides aux salariés

Frais de transport domicile-travail

Pour qui ?

Pour les trajets professionnels, l'employeur peut prendre en charge totalement ou partiellement les frais du salarié qui utilise un moyen de transport personnel pour se rendre au travail. Cette prise en charge n'est pas obligatoire. Si l'employeur la met en place, elle doit profiter à l'ensemble des salariés et dans les mêmes conditions.

La prise en charge peut se faire dans le cadre du forfait mobilités durables pour le salarié utilisant un mode de transport alternatif (covoiturage, véhicule électrique ou hybride, trottinette, vélo, par exemple).

Pour les transports en commun, les salariés du secteur privé qui prennent les transports publics pour se rendre sur leur lieu de travail bénéficient obligatoirement du remboursement partiel de ces frais.

Où me renseigner ?

Adressez vous directement auprès de votre employeur ou [cliquez ici](#)

Quelle aide ?

L'employeur (de droit privé ou public) doit prendre en charge 50 % du prix des titres d'abonnements souscrits par ses salariés pour l'intégralité du trajet entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail accompli au moyen de services de transports publics (et ce si plusieurs abonnements sont nécessaires à la réalisation de ce trajet (train + bus par exemple)).

Sont également concernés les services publics de location de vélos.

Tous les salariés sont concernés par la prise en charge obligatoire des frais de transports publics, y compris les salariés à temps partiel. (En cas de mi-temps ou plus, le salarié est remboursé dans les mêmes conditions que les salariés à temps complet). En cas de durée de travail inférieure à un mi-temps, le salarié bénéficie d'une prise en charge au prorata du nombre d'heures travaillées par rapport à un mi-temps.

Seules les cartes d'abonnement sont prises en charge par l'employeur, qu'elles soient annuelles, mensuelles ou hebdomadaires. (Les titres de transport achetés à l'unité ne sont pas remboursables),

L'employeur peut prendre en charge une fraction supérieure à 50 % du coût des titres d'abonnement voire la totalité (prise en charge facultative). Dans ce cas, la participation facultative au-delà de 50 % est exonérée de cotisations dans la limite des frais réellement engagés.

Aides aux salariés



Aril'Mobile

Pour qui ?

- Etre sans solution de mobilité (aucun moyen pour se déplacer)
- Etre en reprise d'emploi ou en formation
- Résider dans un rayon de 15 kms de Cambrai
- Avoir fait validé sa demande de transport via la fiche de prescription

Quelle aide ?

- Système de ramassage avec un minibus de 8 places
- Zone couvrant 15 kms autour de Cambrai
- Réservé aux personnes ayant retrouvé un emploi ou une formation
- Horaires du lundi au samedi de 5h à 9h et de 19h à 22h

Où me renseigner ?

Envoi de la fiche de prescription minimum 48 h avant le début de la prise en charge

Prise de contact via la CIP Aril Mobile :

CANDELIER Marion

Tél : 03.27.73.88.43

Mail : mcandelier@arilcambresis.com

- Validation de la demande de transport en remplissant la fiche de prescription
- Documents à fournir : justificatif de domicile de moins de 3 mois, contrat de travail ou attestation de formation
- Si 3 absences injustifiées lors du ramassage, la prise en charge du transport prendra fin
- Avertir si le contrat de travail se termine afin de mettre fin à la prise en charge



Aides aux personnes en situation de handicap

Aide aux déplacements en compensation du handicap



Pour qui ?

Toute personne handicapée et à mobilité réduite

Comment ?

La demande d'aide est faite par la personne handicapée. Un dossier de demande d'intervention Agefiph est adressée à la Délégation Régionale dont dépend la personne.

L'aide est accordée pour prendre en charge les surcoûts en lien avec le handicap pour les déplacements : équipements adaptés à installer sur un véhicule individuel, aménagement de véhicule d'un tiers accompagnant, taxi, transport adapté. L'aide est cumulable avec les aides de droit commun et les autres aides de l'Agefiph.

Quelle aide ?

L'aide a pour objectif de favoriser l'accès, le maintien à l'emploi, ou l'exercice d'une activité indépendante pour une personne handicapée ayant des difficultés à se déplacer.

Le montant maximum de l'aide est de 11 400 €.

Où me renseigner ?

Votre conseiller/ère Cap Emploi ou [cliquez ici](#)

Aides aux personnes en situation handicap

AndiGO de l' Agglo du Saint-Quentinois

Pour qui ?

Pour pouvoir accéder à ce service il faut :

- Etre détenteur d'une carte d'invalidité pour une incapacité d'au moins 80 %,
- Etre répertorié GIR (Groupe Iso-Ressources) 1,2,3 ou 4 auprès de la Maison départementale des Personnes Handicapées,
- Etre admis par une commission technique qui étudie tout dossier déposé auprès de l'Agglo du Saint-Quentinois ou AndiGO,
- Etre en fauteuil roulant,
- Etre titulaire de la carte étoile verte (cécité)

Tarifs

Quand	Tarif
En semaine	2,20€/Trajet
Dimanche et jours fériés	4,20/Trajet

Quelle aide ?

AndiGO est un service de transport à destination des personnes à mobilité réduite résidant sur le territoire de la communauté d'agglo du Saint-Quentinois

Où me renseigner ?

2 rue Paul-Emile Victor
02100 Saint-Quentin
09 83 05 46 69
andigo@synergihp.fr
<https://www.agglo-saintquentinois.fr>



Aides aux personnes en situation handicap

AndiGO de l' Agglo du Saint Quentinnois

Quelle aide ?

Mobi+ est un service de transport en porte à porte, dédié aux personnes à mobilité réduite. Doté de véhicule aménagés de manière spécifique (rampes d'accès, plancher bas...), Mobi+ a pour vocation de combattre l'isolement et de répondre aux demandes de déplacements concernés. Au prix de 1€ le trajet sur le territoire de la CAC et en remplissant les critères d'accès (résident sur le territoire de l'Agglo de Cambrai, être bénéficiaire de l'APA, GIR1, 2 ou 3 ou être titulaire d'une carte d'invalidité aux taux égal ou supérieur à 80 %), vous pouvez faire appel à ce service.

Le demandeur sollicite la mairie de son lieu de domicile ou le CCAS, remplit un formulaire accompagné de deux photos d'identité, justifie qu'il répond aux conditions d'attribution. La Communauté d'agglomération de Cambrai lui remettra sa carte nominative de transport Mobi+. Dès lors il pourra appeler la plateforme téléphonique pour réserver sa course

Où me renseigner ?

Faz Transports
50 Rue du Québec
59400 Cambrai
Tél : 03 27 81 96 45

C.A.C. : 03 27 72 40 00
contact@agglo-cambrai.fr
14 rue neuve -
59407 Cambrai cedex

<https://www.agglo-cambrai.fr/nos-missions/transport/mobi>

Aides tout public

Les Autos du cœur

Pour qui ?

Toute personne avec des faibles ressources nécessitant un moyen de transport pour se rendre à une formation, à un emploi, un stage ou un entretien d'embauche. (Faire une demande pour connaître son éligibilité).

Quelles conditions ?

Aller chercher le véhicule là où il se trouve, prévoir les frais de carte grise et d'assurance (non pris en charge par l'association). Si vous ne disposez pas d'un budget propre, prendre contact avec une assistance sociale ou d'un travailleur social qui pourra vous aider à monter un dossier d'aides ou vous diriger vers le micro-crédit social (Caisse des Dépôts et Consignations).

Quelle aide ?

Acquisition d'un véhicule contre un don à l'association qui peut aller de 2500€ à 5000€ selon les modèles de véhicules. Ce don couvre les frais engagés par l'association pour la réparation et le contrôle technique notamment.

Où me renseigner ?

<http://lesautosducoeur.fr/>
Tel : 02.47.23.93.96 (lignes groupées)
ou par mail : lesautosducoeur@yahoo.fr

Aides tout public

Ma carte TER Hauts-de-France



Pour qui ?

Tout voyageur occasionnel se déplaçant dans la Région Hauts-de-France.

Quelles conditions ?

Ma Carte TER Hauts-de-France est en vente au prix de 30€, aux guichets et en ligne. Valable une année à partir de la date de début de validité (date de début au choix dans les 2 mois suivant la souscription).

Quelle aide ?

Bénéficiez de -50% de réduction sur vos billets pour voyager en TER, au départ et à destination des gares des Hauts-de-France, y compris vers Paris, la Normandie et les départements des Ardennes (08), de l'Aube (10), de la Marne (51) et de la Haute Marne (52). Les billets pour les enfants de 4 à moins de 12 ans sont à 1€, les enfants de moins de 4 ans voyagent gratuitement

Où me renseigner ?

- Au guichet de votre gare
- <https://www.ter.sncf.com/hauts-de-france/offres/cartesde-reduction/carte-ter>



Aides tout public

TER Patrimoine

Pour qui ?

Tout public habitant dans les Hauts-de-France.

Comment ?

En vous rendant en gare sncf ou sur le site de la sncf

Quelle aide ?

Profitez de l'offre TER Hauts-de-France à 2€ l'aller-retour pour vous rendre aux animations programmées en Hauts-de-France dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine.

Vous y découvrirez les multiples facettes du Patrimoine de la Région.

Où me renseigner ?

https://www.ter.sncf.com/hautsde-france/loisirs/bons-plansevenements/journees_du_patrimoine
Tel : 0800 026 080 (N° Vert)

Aides tout public

Mon Compte Personnel Formation (CPF)

Pour qui ?

Tous les actifs peuvent se former à la conduite et passer l'examen du permis B sous certaines conditions .

Avoir acquis suffisamment de droits à la formation sur leur compte CPF

Expliquer en quoi le permis de conduire permet de sécuriser ou développer leur parcours professionnel.

L'organisme agréé de votre choix vous fera remplir une attestation sur l'honneur.

Quelle aide ?

Vous pourrez mobiliser vos droits CPF pour acheter une formation visant :
L'obtention du code ou de conduite ou les deux

Vous ne pourrez pas mobiliser vos droits CPF pour une remise à niveau en conduite, pour un stage de récupération de points, pour des heures de conduite afin de passer de l'usage de la boîte manuelle à la boîte automatique et vice versa.

Où me renseigner ?

[Cliquez ici](#)

Attention !

Il faut être vigilant et faire attention aux arnaques au CPF. Le seul endroit où vous pouvez utiliser votre CPF est le site du Gouvernement.

Aides tout public

Mobilitad

Pour qui ?

Toutes personnes munies d'un titre de transport RTA

Où me renseigner ?

**Mobilitel :03.23.50.68.70
ou mobilitel@rta02.com
ou www.rta02.simpliciti.fr**

Quelle aide ?

Mobilitad est une application qui permet de réserver, de modifier ou d'annuler les transports à la demande sur le territoire de l'Aisne.

Actuellement, cette application propose le transport :

- entre Soissons et Saint-Quentin : la ligne commerciale 533
- entre Saint-Quentin et Soissons : la ligne commerciale 533
- entre la Ferté Milon et Fismes (ligne 500)
- entre votre domicile et Saint-Quentin (TAD Zonal)
- entre votre domicile et Bohain (TAD Zonal)

Ce service est accessible uniquement sur réservation.

L'application, simple d'utilisation et facile d'accès vous permet de réserver vos trajets en temps réel, jusqu'à un mois à l'avance.

Vous pouvez également réserver vos voyages consécutifs sur plusieurs jours.

Le service est ouvert à toute personne munie d'un titre de transport RTA. Le trajet est à 1 €.

Aides tout public



SIMULATEUR DE CONDUITE

Pour qui ?

Pour tout public

Quelle aide ?

Cette action a pour but de permettre aux personnes qui souhaitent passer le permis de conduire et qui rencontrent des difficultés à coordonner l'utilisation des pédales et boîte de vitesse.

Elle aussi pour but de permettre à des personnes titulaires d'un permis de conduire mais qui n'ont pas conduit depuis longtemps de se remémorer les bases

Où me renseigner ?

Plateforme Mobilité de l'AVES

Elodie CUISINIER
ecuisinier@aves-vermandois.fr

Gaëlle KARA
p.mobilite@aves-vermandois.fr

03.23.07.26.67 - 06.25.51.70.32



Aides tout public

RENEW

Location longue durée de véhicule d'occasion ou neuf

Pour qui ?

Tout public (BSR obligatoire pour les personnes nées après le 01/01/1988)

Quel coût ?

A partir de 49,80 € / 5000 kms

Où me renseigner ?

Quelle aide ?

Proposer en location longue durée de scooters électriques connectés, conçus en France.

Maniable et silencieux, l'AM1 est pourvu d'équipements à la pointe de la technologie pour optimiser les déplacements au quotidien :

- Des pneus bi-gomme développés par Michelin.
- Un moteur moyeu brushless de 3 kW, démontable et réparable.
- Un système de freinage CBS régénératif,
- des phare LED pour 50 000 heures et une batterie connectée française réparable et conçue pour plusieurs cycles.

Aides tout public

LEASING SOCIAL

Location longue durée de véhicule électrique

Pour qui ?

- Vous êtes majeur et pouvez justifier d'un domicile en France
- Votre foyer fiscal dispose d'un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 16 300 euros
- Vous habitez à plus de 15 kilomètres de votre lieu de travail et utilisez votre voiture personnelle pour vous y rendre. Si vous êtes salarié, votre employeur doit vous fournir une attestation justifiant de cette distance. Si vous n'êtes pas salarié vous devez fournir une attestation sur l'honneur ainsi qu'une preuve de l'affiliation à un régime de sécurité sociale pour l'année en cours – OU - vous effectuez plus de 8 000 kilomètres par an avec votre voiture personnelle dans le cadre de votre activité professionnelle.

Quel coût ?

Au maximum 200 € / mois

Quelle aide ?

Le dispositif de leasing social vous permet de bénéficier d'un véhicule neuf sans devoir l'acheter, en payant des loyers mensuels. Au terme du contrat, vous devez restituer le véhicule ou décider de l'acheter à sa valeur résiduelle (en cas d'option d'achat). La durée du contrat de location doit être d'au moins 3 ans. Les loyers mensuels ne peuvent pas dépasser 200 € hors options, accessoires et prestations, et certaines offrent atteignent moins de 140 € par mois.

Vous pourrez faire votre choix parmi les différents modèles de voitures électriques proposés par les loueurs conventionnés, qui répondent aux conditions d'éligibilité du dispositif (sous réserve de la disponibilité des véhicules). Chaque loueur devra proposer au moins 20% des véhicules mis en location à moins de 140 euros par mois parmi sa sélection initiale de véhicules.

Où me renseigner ?

Auprès des concessions automobiles

<https://www.ecologie.gouv.fr/leasing-social>

Aides tout public

Aide au transport aux particuliers CCAS Bohain

Pour qui ?

Les personnes ne pouvant pas se déplacer d'elles-mêmes pour aller à des rendez-vous (ex: Rdv Hôpital, Ophtalmologue, Entretien...), faire des courses (pour les personnes les plus fragiles l'accompagnatrice accompagne les personnes pour faire leurs courses).

Quels conditions ?

Il n'est pas possible d'utiliser cette navette pour le travail, une seule navette est mise en place et à certaines personnes qui ont des récurrences sur des transports.

Il n'est donc pas possible d'assurer un transport du lundi au vendredi avec des horaires fixes.

Quelle aide ?

Il faut contacter le CCAS de Bohain-En-Vermendois et renseigner la nature du déplacement, son identité et l'horaire souhaité et la personne qui s'occupe du transport validera ou non le transport.

Distance	Tarif
Bohain	2,20€ A/R
-10km	4,20 A/R
≈30km	11,50€ A/R

Lieux desservis:

Bohain, Le Cateau, Saint-Quentin, Guise... Dans un rayon de 30kms autour de Bohain.

Où me renseigner ?

Tel. : 03 23 65 59 99

Aides tout public



Location de vélos Elo Vélo Pastel Agglo du Saint-Quentinois

Pour qui ?

Toutes les personnes souhaitant effectuer des déplacements sur la communauté d'agglo du Saint-Quentinois en vélo. Écologique et économique, il peut facilement remplacer les trajets en voiture ou en bus.

Comment ?

En se rendant à l'agence Pastel en centre ville de Saint-Quentin, la semaine ou le week-end.
Règlement par chèque ou carte bancaire et chèque pour la caution.

Tarifs ?

Véhicule	Une journée	Un week-end	Une semaine	Caution
Vélo	4€/jour	6€	12€	150€
Vélo AE	6€/jour	10€	20€	250€

Où me renseigner ?

Sur le site : buspastel.fr



Aides tout public

Locations de vélo Location longue durée Décathlon

Pour qui ?

Toutes les personnes ayant besoin d'un vélo sur une longue durée.

Tarifs ?

Véhicule	Par mois
Vélo de Route	à partir de 33,70€
Vélo de ville électrique	à partir de 46€
VTC électrique	à partir de 45,90€
VTT électrique	à partir de 41,80€

Comment ?

- Choisissez votre vélo, vos options d'entretien et la durée de location
- Sélectionnez votre magasin de retrait du vélo
- Finalisez votre dossier en ligne.
- Le magasin vous prévient quand votre vélo est disponible après accord
- Réceptionnez votre vélo en magasin
- Utilisez votre vélo, le loyer sera prélevé chaque mois
- Un mail vous rappelle vos visites d'entretien (inclus/option)
- Prenez rendez-vous avec l'atelier du magasin
- Roulez avec un vélo bien réglé
- Un mail vous alerte de la fin proche de votre contrat (1 mois)
- Retournez le vélo en état d'usure normale dans votre magasin Décathlon
- Votre contrat et les loyers s'arrêtent
- Le vélo loué intégré par la suite le système de revente Décathlon Occasion

Où me renseigner ?

<https://www.decathlon.fr/landing/location-longue-duree-decathlon/?R-a-a420156v>

DECATHLON

Aides tout public

Réseau Arc en Ciel (Cambrésis)

Pour qui ?

Toutes les personnes desservies par les 21 lignes régulières mises en services dans le « Cambrésis-Solesmois » et « Caudrésis-Catésis » vous pouvez vous déplacer facilement dans les zones rurales, vers les villes du territoire (Avesnes-les-Aubert, Caudry, Le Cateau, Solesmes...) et vers les agglomérations voisines (Cambrai, Douai et Valenciennes).

Où me renseigner ?

Retrouver toutes les tarifications, horaires, et itinéraires ici :
https://arcenciel.hautsdefrance.fr/arcenciel3/liste_horaires

Objectif ?

L'objectif des Périmètres « Cambrésis-Solesmois » et « Caudrésis-Catésis » est de simplifier l'accès à votre lieu de travail, à votre établissement scolaire ou tout simplement de profiter des lignes pour vos loisirs.

De plus, les lignes régulières du réseau sont accessibles aux personnes à mobilité réduite avec notamment un équipement en autocars à plancher bas. Les véhicules sont également dotés d'un Système d'Information des Voyageurs (SIV) permettant la diffusion d'annonces visuelles et sonores.

Les Périmètres « Cambrésis-Solesmois » et « Caudrésis-Catésis » relèvent le défi de la mobilité et plus exactement de l'écomobilité, véritable enjeu environnemental. L'autocar pollue moins que l'usage individuel de la voiture et répond aux exigences de développement durable.

Par ailleurs, une gamme tarifaire attractive et prenant en compte la réalité sociale des usagers a aussi été mise en place afin de favoriser votre mobilité



Aides tout public

Réseau Pastel (Agglo du Saint-Quentinois)

Pour qui ?

Toutes les personnes souhaitant se déplacer sur l'agglo Saint-Quentinois à moindre coût. Avec un réseau de bus qui dessert toute la ville, les bus Pastel sont là pour faciliter la mobilité dans l'agglomération.

Quel tarif ?

En achetant un titre de transport 1,30€ ou un abonnement auprès d'un chauffeur, en agence ou sur le site/application pastel My Ticket.

Lignes de bus Pastel

Ligne Chrono

toutes les 12 minutes

1 Faubourg d'Isle Colard Noël **1**

Lignes principales

toutes les 20 minutes

2 HARLY Centre Commercial	GAUCHY Centre Commercial	2
3 Gare SNCF	SALICAMP Centre commercial	3
4 Libération	FAYET Centre Commercial	4
5 Neuville	FAYET Centre Commercial	5
6 GAUCHY Centre Commercial	FAYET Centre Commercial	6

Où me renseigner ?

Sur le site : buspastel.fr





Aides tout public

Déclic Agglo et Déclic Pro (Réseau Pastel)

Déclic Agglo

Pour qui et quelle aide ?

Le Déclic Agglo est un service de transport sur réservation qui fonctionne selon des horaires et des arrêts déterminés. Ce service permet aux habitants des communes de la CASQ de se déplacer vers Saint-Quentin et inversement.

Les arrêts Déclic Agglo du Saint-Quentinois : Saint-Claude, Basilique, Hôpital, Gare SNCF, Centre Commercial de Fayet, Gauchy, Harly, Salicamp.

Le Déclic Agglo est destiné aux personnes ou les bus ne sont pas desservies, des navettes sur réservations sont alors mises à disposition, il suffit juste de renseigner votre nom, le nom de votre arrêt et l'heure.

Pour réserver votre navette il suffit :

- de réserver sur le site buspastel.fr
- ou appelant au 0 800 800 828
- en achetant votre titre de transport au chauffeur ou sur l'application M-Ticket

Déclic Pro

Pour qui et quelle aide ?

Le Déclic Pro cale sa journée sur la vôtre pour que vous puissiez vous déplacer en dehors des heures de fonctionnement des lignes régulières du réseau Pastel.

- Du lundi au vendredi (hors jours fériés)
- Le matin : De 4h45 à 7h00
- Le soir : De 20h00 à 21h30
- Sur l'ensemble du réseau de bus urbain
- Sur réservation au 0 800 800 828
- Avec un titre ou un abonnement valide du réseau Pastel (Pastel unité = 1.30€)

Délais de réservation

Déplacement le matin : La veille jusqu'à 12h

Déplacement le soir : Jusqu'à 12h le jour du déplacement

2- Un véhicule Pastel vient vous chercher au point d'arrêt que vous avez choisi.

Prévoyez d'être présent à l'arrêt 5 minutes avant l'horaire prévu

3- Vous êtes déposé au point d'arrêt choisi.

Pastel unité = 1.30€

Aides tout public

L'éTER À 1€ le trajet

Pour qui et quelle aide ?

Devenu incontournable lors de la période estivale, le dispositif éTER permet à tout habitant des Hauts-de-France de découvrir ou redécouvrir la Région en train.

En passant par la mer, la nature ou encore la ville, découvrez la liste des destinations proposées à 1€ le trajet tous les jours du 8 juillet au 28 août sans contrainte de faire l'aller-retour dans la journée.

Billets à 1€ l'aller disponibles à compter du 27 juin, pour voyager en TER dans la Région Hauts-de-France du 7 juillet au 27 août 2023.

En vente dans la limite des stocks disponibles (5 000 billets disponibles chaque jour du 7 juillet au 27 août 2022).

Billets valables pour la date et le train choisi, non échangeables, non remboursables.

Comment ?

Les billets éTER sont en vente à partir du 28 juin :

Auprès des équipes mobiles en gares de

Abbeville / Albert / Amiens / Armentières /
Aulnoye-Aymeries / Beauvais / Bully / Cambrai /
Compiègne / Clermont-de-l'Oise / Creil /
Hazebrouck / Hénin-Beaumont / Laon / Libercourt
/ Lille Flandres / Le Quesnoy / Longueau /
Maubeuge / Moreuil / Noyelles / Orchies / Rue /
Somain / St-Amand / St-Omer / St Pol-sur-
Ternoise / St-Quentin / Templeuve / Tergnier

• En agences ou en ligne

Où me renseigner ?

- sur le site: <https://www.ter.sncf.com/hauts-de-france/bons-plans/l-eter-1eu-le-trajet>
- ou en gare

Aides tout public

Les aides à l'achat d'un vélo, vélo à assistance électrique, vélo cargo étendue à 2027

Quelle aide ?

Vélo classique, vélo à assistance électrique, vélo cargo... Tous sont éligibles au bonus vélo. Alors qu'ils ne concernaient jusque-là que les vélos neufs, le bonus vélo s'ouvre à présent aussi aux vélos d'occasion. Service-Public.fr fait le point sur les différentes aides disponibles pour l'achat d'un vélo électrique.

Les aides nationales à l'achat d'un vélo sont étendus jusqu'en 2027. C'est ce que confirme le décret du 12/02/2024. Cette mesure vise à "encourager la mobilité propre", indique le ministère de la Transition écologique.

Le bonus étendu aux vélos d'occasion

Depuis 2024, les aides concernent les vélos neufs ou d'occasion vendus par un professionnel et identifiés.

Bonus écologique "VAE" (Vélo à assistance électrique) : il concerne l'achat d'un vélo électrique neuf ou d'occasion. Le bonus est maintenu à 400 € maximum par vélo et accordé sous conditions de ressources.

Bonus écologique "vélo cargo" : il concerne l'achat d'un vélo cargo, d'une remorque électrique pour vélo ou d'un vélo adapté aux situations de handicap; Il est attribué sous conditions de ressources : l'aide maximum est de 2 000 €, pour une personne morale, l'aide est de 1 000 €

Où me renseigner ?

[Cliquer ici](#)

Aides tout public



Les navettes du Cambrésis

Quelle aide ?

Pour qui ?

Tout public

Où me renseigner ?

Retrouvez le plan et les horaires sur le site : <https://www.agglo-cambrai.fr/nos-missions/transport/la-navette>

Place Mobilité – 750 Rue de Noyelles - 59400 CAMBRAI
Tél. 03 56 66 06 60

Maison de la mobilité : 9 Place Maurice Schumann - 59400 Cambrai Tél. : 03 56 660 660

Contact : contact-tuc@place-mobilite.

5 navettes pour un maillage complet de Cambrai

La Navette 1 : « Tour de ville » : Elle effectue un parcours toutes les 40 minutes et dessert les différents arrêts des boulevards. Elle dessert différents équipements : CPAM, Palais des Grottes, CAF, Hôpital, Clinique du Cambrésis, Clinique Sainte Marie...

La Navette 2 « Victor Hugo/Amérique » : Elle effectue un parcours vers le quartier Victor Hugo (avec un crochet par le quartier Amérique sur certains horaires) toutes les 20 minutes. Elle dessert également l'hôtel de ville.

La Navette 3 « Cœur de ville » : C'est une nouveauté, elle dessert l'hypercentre de Cambrai. Cadencée toutes les 20 minutes elle permet de rejoindre la place Aristide Briand, la Place Jean Moulin, le Labo ou encore le marché. Cette navette est un minibus électrique

La Navette 4 « Parc d'Activités » : La desserte s'effectue à partir de la Station Bus permettant les correspondances avec le réseau CAC, le réseau régional et les trains □ 2 allers sont proposés le matin en direction de Cantimpré et d'Actipôle, 3 retours le soir. □ À l'aller, la desserte des parcs d'activités s'effectue en fonction de la demande : les passagers indiquent au conducteur leur destination. Le premier trajet du matin et tous les retours du soir s'effectuent sur réservation préalable par téléphone au 03 74 954 973 ou sur le site de réservation de transport à la demande

La Navette 5 « Universitaire » : Intégrée à la ligne 5, elle est gratuite et directe sur présentation de la carte étudiant ou enseignant

Aides tout public



L'offre de transport du Cambrésis

Quelle aide ?

Pour qui ?

Tout public

La gratuité pour tous, chaque samedi Depuis le 8 juillet 2022, le transport est gratuit chaque samedi, pour l'ensemble des habitants de la communauté d'agglomération, Attention : La gratuité des transports le samedi n'exempte pas la validation du titre de transport. La gratuité concerne tous les voyageurs des transports du réseau de l'agglomération. 15 lignes : Le réseau urbain et périurbain a été pensé dans son ensemble avec un objectif : apporter une desserte efficiente et adaptée aux territoires. - Une ligne structurante d'agglomération : Reliant Cambrai Université à Masnières et Marcoing, en passant par la station Bus, la place de l'hôtel de ville, la Cathédrale, l'hôpital, la zone commerciale sud de façon cadencée, à l'heure toute l'année - Une ligne urbaine forte cadencée à 40 mn : Reliant Escaudoevres au quartier Martin-Martine en passant par le centre ville et la gare.

- Des lignes urbaines de proximité cadencées à 60 mn : Desservant les autres quartiers de Cambrai et les communes de première couronne (Neuville St Rémy, Raillencourt St Olle, Proville). - Des navettes urbaines (voir page 45 pour le détail) - Des Lignes périurbaines : Niveau d'offre adapté au territoire (ligne de 9 à 18) et qui, pour les lignes les moins fréquentées, peuvent disposer de services virtuels à la demande. - Des services de TAD (Transport A la Demande) : Permettant aux habitants de ces secteurs de disposer d'une offre souple et directe.

Où me renseigner ?

<https://www.agglocambrai.fr/nosmissions/transport/le-reseau-urbain>
<https://www.tuccambresis.fr/fr/> La maison de la mobilité, 9 Place Maurice Schumann à Cambrai 03.56.660.660.
contact@placemobilite.fr TAD – Transport à la Demande : 03.74.954.973

Aides tout public

Informations
complémentaires
Ecomobilité / Navettes
Réseau TUC
Gratuité autour du Centre
Ville de Cambrai

Quelle aide ?

A Cambrai, des navettes gratuites autour du centre-ville

Elles fonctionnent tous les jours, sauf dimanches et jours fériés

La Navette 1 : « Tour de ville » : toutes les 40 minutes de 9h00 à 17h10

La Navette 2 « Victor Hugo/Amérique » : toutes les 20 minutes de 9h30 à 18h10 (16h le samedi)

La Navette 3 « Cœur de ville » : toutes les 20 minutes de 7h42 à 16h52 en semaine toutes les 30 minutes de 9h15 à 17h15 le samedi.

Pour les Navettes 1 et 2 les horaires peuvent varier quelques peu durant l'été et les vacances scolaires.

La « Navette » gratuite spéciale étudiants : Offre spéciale destinée aux étudiants territoire, de la gare au site universitaire et vice-versa, matin et soir

L'offre s'appuie sur la ligne d'autobus Tuc N°5 qui relie la commune de Marcoing à l'université : Les étudiants sur présentation de leur carte et uniquement en période scolaire peuvent emprunter cette portion de ligne à la gare, le matin à 7h40 et 8h40 pour se rendre « à la Forêt ».

Le retour est assuré en fin de journée aux mêmes conditions à 17h07, 17h45, 17h57. Le réseau TUC (les 55 communes de l'agglomération de Cambrai) Les liaisons sont gratuites pour les personnes de moins de 10 ans (accompagnées d'une personne de plus de 16 ans), les plus de 72 ans, et les collégiens/Lycéens

Elles le sont également pour tous le Samedi.

Pour qui ?

Tout public

Où me renseigner ?

<https://www.tuc-cambresis.fr/fr/>

Aides tout public

**CareMakers
(Groupe Renault)**

**Prix solidaires et
leasing sociaux**

Quelle aide ?

Pour qui ?

Tout public

Qui prescrit ?

- France Travail,
- FASTT, (Intérimaire)
- ADMR,
- ARES,
- EMMAUS France,
- Fédération des acteurs de la solidarité

Où me renseigner ?

<https://www.caremakersmobility.com/fr>

Dans le cadre de sa politique de développement durable Renault Group s'est engagé à favoriser la mobilité solidaire et inclusive.

Cet engagement passe par la mise en place de partenariats publics et privés avec différents acteurs tels que des organismes de microcrédit, des acteurs territoriaux de l'emploi, de l'inclusion ou encore des acteurs institutionnels.

Ce sont des acteurs de l'emploi ou du secteur social qui proposent différents services dont les offres de mobilité solidaire et inclusive de Renault Group qu'ils peuvent prescrire.

Dans le cadre du programme CareMakers, ils aident les personnes en difficulté financière à rester ou à devenir mobiles, afin de faciliter l'accès ou le maintien dans l'emploi

Se déplacer autrement

Testez le train !

Le Fonctionnement

Votre entreprise est située près d'une gare du réseau TER Hauts-de-France : vous pouvez donc faire la démarche pour vos collaborateurs.

La Région et la SNCF examinent votre demande d'inscription et prennent contact avec vous pour définir les modalités d'un conseil individualisé avec vos salariés.

Votre entreprise ou une personne référente de votre entreprise s'inscrit ensuite sur le portail pour y ajouter les noms, coordonnées et mois d'essai souhaité pour les salariés intéressés par le dispositif.

Les candidatures sont ensuite instruites par la SNCF (attention, ce dispositif n'est pas ouvert aux abonnés actuels du train).

L'abonnement gratuit de 1 mois est envoyé au domicile de votre collaborateur.

À l'issue du mois de test, un questionnaire sera remis aux salariés qui ont bénéficié du dispositif.

Quelle aide ?

La Région et la SNCF ont mis en place une plateforme web permettant aux entreprises d'offrir à leurs salariés la possibilité d'essayer gratuitement ce mode de transport pendant un mois.

Beaucoup de salariés utilisent leur voiture par habitude, sans connaître les possibilités alternatives près de chez eux. La Région Hauts-de-France et la SNCF ont imaginé le dispositif "Testez le train", qui permet aux entreprises d'offrir à leurs salariés la possibilité de voyager gratuitement en train pendant un mois pour les trajets domicile-travail.

Où me renseigner ?

C'est votre employeur qui doit réaliser la demande en contactant le 03-22-97-39-25 ou par mail à : testez-le-train@hautsdefrance.fr

Se déplacer autrement



La compagnie TRANSDEV

Pour qui ?

Pour tous les publics desservis dans l'Aisne .

Où me renseigner ?

29bis, av. du Général de Gaulle - 02100
Saint-Quentin
03.23.06.66.66
commercial@transdevcompagnieaxonais
e.com
<https://www.transdev.com/fr/>

Service proposé ?

Les bus et autocars de Transdev Compagnie Axonaise (Anciennement CSQT) sillonnent la communauté d'agglomération du Saint-Quentinoise, la communauté de communes du Pays du Vermandois et du Grand Soissons.

Ils effectuent tous types de transports passant de voyages à transport scolaire.





Se déplacer autrement

Le Co-Voiturage

Service proposé ?

Avec des réseaux comme BlaBlaCar.fr, alloveroisins.co, laroueverte.com, flixcar.com. Le co-voiturage est maintenant répandu en France. Économique et écologique, il propose une bonne alternative aux transports en commun.



Se déplacer autrement

La location de véhicules classiques

Service proposé ?

Si le besoin en est, il existe des agences de location de voitures. En cas de panne de votre véhicule personnel ou si vous n'en avez tout simplement pas, il est possible d'en louer un.

Il existe plusieurs moyens, en agence ou en ligne.

Sur Saint-Quentin on trouve:

AVIS
Gare de Saint-Quentin
02100
03 23 62 62 80
<https://avis.fr>

ADA
112 Boulevard Gambetta
02100 Saint-Quentin
03 23 64 81 29
<https://ada.fr>

Comment ?

Pour louer un véhicule en agence de location il faudra vous munir de votre carte d'identité, votre permis de conduire, un justificatif de domicile, il faudra ensuite faire un chèque de caution du montant nécessaire selon le véhicule souhaité (pour des véhicules de milieu ou haute gamme les cautions peuvent être élevées)

CAMPOVERDE AUTOMOBILES
Rue Charles Linné
02100 Saint-Quentin
03 23 50 66 66
<http://www.campoverde-automobiles.net>

RENT A CAR
Rue Antoine Parmentier
02100 Saint-Quentin
03 23 05 10 92
<https://rentacar.fr>

EUROPCAR
2 Avenue Faidherbe
02100 Saint-Quentin
03 23 62 31 76
<https://europcar.fr>



Se déplacer autrement

Taxis

Les adresses

Bohain-en-Vermandois et alentours

Taxi Gendre Celine - Tel: 06 26 79 99 02
Adresse: 1 Rue Jean Jaures - 02110 Molain

Taxi Dambrun Joel - Tel: 03 27 77 65 33
Adresse: 33 Rue Pasteur - 59360 Saint-Benin

Taxi Morelle - Tel: 06 69 12 25 46
Adresse: 40 Rue Victor Hugo - 59980 Bertry

Boulme Patrick - Tel: 06 07 05 92 63
Adresse: 535 Rue Du Tour De Ville - 2100
Essigny-le-Petit

Ambul 02 - 03 23 60 43 43
Adresse: 57 Rue Château - 02110 Bohain-en-
Vermandois

Saint-Quentin

Hermont Thierry - 03 23 62 55 46
Adresse: 19 Rue Alexandre Dumas - 02100 Saint
Quentin

Gras Gerald - 03 23 08 62 62
Adresse: 59 Rue Jacques Blanchot - 2100 Saint
Quentin

Bachevillers Patrick - 03 23 62 14 55
Adresse: 12 Place Carnot - 02100 Saint Quentin

Atsa Taxi - 03 23 62 46 14
Adresse: 92 Rue D Auvergne - 02100 Saint Quentin

Taxis Vasseur Services - 03 23 62 22 23
Adresse: 62 Rue Pontoile - 02100 Saint Quentin



Se déplacer autrement

Taxis (suite)

Saint-Quentin

Taxis Godet Freres - 03 23 65 23 33

Adresse: R Du Cdt J Yves Cousteau - 02100 Saint Quentin

Delatre Eric - 06 80 37 63 86

Adresse: 4 Allée Gustave Cantelon - 02100 Saint Quentin

Gomes Manuel - 06 80 03 88 46

Adresse: 20 Rue Des Macons - 02100 Saint Quentin

Nozal Philippe - 06 11 10 19 82

Adresse: 3 Rue Henriette Cabot - 02100 Saint Quentin

Taxi Bel Air - 06 81 43 52 84

Adresse: 86 E Rue De Bel Air - 02100 Saint Quentin

Application UBER - Utilisable dans le Saint-Quentinois.

Autres aux alentours

Tricquet Jean-Jacques - Tel: 03 23 09 50 24

Adresse: 18 Rue De L Eglise - 2420 Hargicourt

Ab Taxi - Tel: 06 68 69 09 06

Adresse: 28 Rue Francois Dron - 59400 Cambrai

Boulme Patrick - Tel: 06 07 05 92 63

Adresse: 535 Rue Du Tour De Ville - 02100 Essigny-le-Petit

Taxi Sebastien - Tel: 06 07 02 44 36

Adresse: 16 Rue Jean Jacques Rousseau - 59225 Montigny-en-Cambrésis

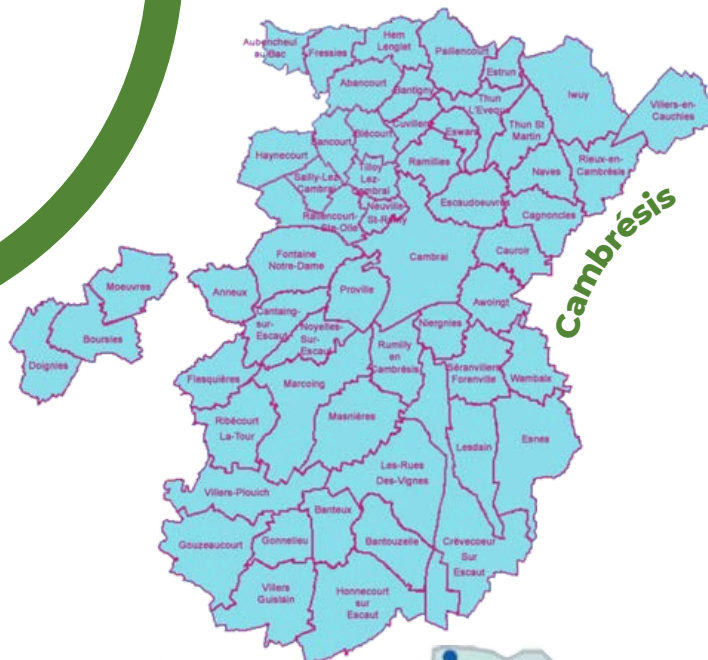
Azur Taxi - 06 81 43 52 84

Adresse : 25 rue Chapelle - 02590 Beauvois-en-Vermandois



Mes infos utiles





Cambresis



Vermandois

Saint-Quentinois

MOBIGUIDE

Contact

Pour tout renseignement,
contactez :

✉ ecuisinier@aves-vermandois.fr

☎ 03.23.07.26.67

